Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_10-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (20) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absents donnant pouvoir (2) : Alain SANTERRE avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE, Hubert d'ABOVILLE avait donné pouvoir à Ronan LE DÉLÉZIR.

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-6-10 Acquisition du bois de Kerzuc – désignation du Notaire
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Par délibération 2026-1-7 du 2 février 2026, le conseil municipal a validé le principe de la cession du bois de Kerzuc par le Département du Morbihan à la commune au prix de 27 759 € et a conditionné celle-ci à l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2026. Les crédits nécessaires à cette acquisition par la commune ont été inscrits au budget voté le 27 avril 2026.

Par délibération n°18 du 22 mai 2026, la commission permanente du Conseil départemental, a approuvé la cession du site du Bois de Kerzuc au profit de la commune de Crac'h.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_10-DE

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer à nouveau sur ce dossier afin de préciser que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge du Département du Morbihan et que Maître LE PORT Notaire à Crac'h sera chargée d'établir l'acte authentique ;
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DESIGNE Maitre LE PORT Notaire à Crac'h pour établir l'acte authentique ;
- PRÉCISE que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les pièces afférentes à cette acquisition.

22 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE